

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/067

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)

**Désignation d'un représentant de la Ville
d'Hazebrouck pour l'association RN 42**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026

L'An deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-six mars deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, M. GAMELIN,
Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme BRANDT,
M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET,
M. CASTRE, Mme SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE,
Mme LIONET,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme. SAUZEAU qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. COTTE qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

L'enquête publique sur le tronçon routier entre Hazebrouck et Arques s'est déroulée du 8 juillet au 9 août 2020. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable pour le tracé retenu, dit le tracé historique.

A ce stade, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique devrait être publié dans les mois à venir.

Il s'agit là d'une étape administrative importante pour la liaison routière entre l'A25 et BOULOGNE-SUR-MER.

La programmation du démarrage des travaux d'aménagement, tant pour ce tronçon routier que pour la liaison STRAZEELE/A25 dépendra du bouclage financier des opérations.

Plus que jamais, l'association pour la RN 42 veut se mobiliser pour permettre à un dossier qui dure depuis plus de 30 ans de voir une avancée significative supplémentaire.

Afin de pouvoir participer à cette avancée, la Ville d'HAZEBROUCK doit désigner un représentant au sein de cette association.

Considérant l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée ;

Vu le renouvellement du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver le principe du vote à main levée pour la désignation d'un représentant de la Ville d'HAZEBROUCK au sein de l'association pour la RN42,
- de désigner **Monsieur Philippe DUHAMEL**, comme représentant de la Ville d'HAZEBROUCK au sein de l'association pour la RN42.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal a décidé en séance, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et a autorisé le vote à main levée.

LE VOTE a donné les résultats suivants :


**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT

**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL